



Trait d'Union 46

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux
association sans but lucratif | automne 2010



Contenu

Trait d'Union 46

Nouvelles de l'Office

- 3 Editorial: Pourquoi une Journée du Jardin?
- 4 Procès-verbal de décision de Brême
- 5 Rétrospective en images des célébrations de Brême
- 7 Procès-verbal de décision de Birmingham
- 8 Diplôme concernant des activités sociales des jardiniers associés
- 9 L'intégration des jardins familiaux dans les plans d'urbanisme en Angleterre
- 11 L'intégration des jardins familiaux dans les plans d'urbanisme en Allemagne

Informations des fédérations:

- 13 Danemark: Les jardins familiaux du futur: Résumé de l'étude danoise: Aidez-nous à regarder à l'avant
- 15 Autriche: Les changements climatiques: Avantages et risques pour les jardins
- 17 Grande-Bretagne: Jardins Familiaux: Nourriture et santé en Angleterre
- 19 Grande-Bretagne: Résultats de l'étude anglaise: «Quelle est la valeur de votre jardin» en 2008-2009
- 21 Japon: L'association japonaise des jardins familiaux se présente (1ère partie)

Pourquoi une «Journée du Jardin»?

Dr. sc. agr. Achim Friedrich

Président du BDG



DR. SC. AGR. ACHIM FRIEDRICH

« Une telle journée est-elle vraiment nécessaire ? » C'est une question légitime que l'on peut se poser. A vrai dire, elle ne concerne pas les jardins tout court, mais plus particulièrement les jardins familiaux.

La survie des jardins familiaux, nés avec l'industrialisation et l'urbanisation des villes en Europe, n'est pas une évidence. Jardins affermés, destinés au départ aux plus démunis, ils se situaient à l'origine à la périphérie des villes. Cependant, en raison de leur rôle-clé sur le plan social, bon nombre d'entre eux ont été maintenus à leur emplacement original. S'intégrant ainsi à la structure des villes, ils font aujourd'hui partie de leurs infrastructures en contribuant largement à la qualité de vie urbaine. Ils y assument de plus en plus de fonctions sociales, écologiques et urbanistiques. Ces jardins sont désormais indispensables dans le concept général de ville sociale, concept devenu indéniablement le modèle de développement auquel aspirent les villes européennes. Les jardins familiaux sont à présent un pilier incontournable de la culture jardinière urbaine.

Malgré les fonctions essentielles, voire indispensables de ces ensembles de jardins, leur maintien durable ne va pas de soi. Ces surfaces urbaines ont été et se situent toujours au centre des tensions urbanistiques. La recherche permanente de terrains constructibles ne cesse de menacer l'existence des jardins familiaux.

Afin de rappeler l'importance des jardins familiaux à tous les citoyens, les jardiniers associés organisent une « Journée du jardin », en règle générale lors d'un des premiers week-ends du mois de juin. Les associations de jardins familiaux à tous niveaux profitent de l'occasion pour organiser une journée d'action en collaboration avec des représentants politiques et municipaux et en présence des médias. Cela permet d'informer et de sensibiliser à la fois le public à la politique des jardins familiaux.

Pour les jardiniers eux-mêmes, cette journée revêt également une importance particulière, alors qu'elle rayonne tant vers l'intérieur que vers l'extérieur. C'est l'occasion d'ouvrir et de faire connaître au public ces ensembles de jardins pleins d'attrait. L'on peut y assister à des initiatives de toutes sortes, destinées tant aux enfants qu'aux adultes. Elles ne concernent pas uniquement l'esthétique des jardins, mais vont au-delà de leur simple aménagement, s'enrichissant de jardins pédagogiques et de jardins d'apprentissage, de sentiers éducatifs, de contributions à l'enrichissement d'espaces verts communaux, à l'hygiène, au maintien de la biodiversité et d'un climat urbain supportable. Cette journée est en fait une sorte d'exposition, bref une véritable opération publicitaire.

Et dans une non moindre mesure, une telle journée d'action renforce également l'auto-perception des jardiniers associés.

Elle doit faire passer un message au public : Nous, les jardiniers associés, voulons maintenir nos parcelles à leur emplacement d'origine ! » Elles ont leur place dans la ville-même et non à sa périphérie. Nous ne sommes pas une société fermée. Nous défendons la devise « Des espaces verts pour tous ». Nos initiatives vont bien au-delà d'une utilisation à titre privatif de terres affermées. Nos ensembles visent à améliorer la qualité de vie dans les villes modernes.

Ne devrions-nous pas à l'avenir rebaptiser cette journée plutôt en « Journée des Jardiniers associés » ? Cette expression serait certainement plus pertinente...

Procès-verbal de décision de l'assemblée générale à Brême le 11 juin 2010

Etaient représentées: les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Pologne et de Suisse

Etaient absentes: les fédérations de Finlande, de Norvège, de Suède et de la Slovaquie

1) L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Les rapports de l'assemblée générale à Luxembourg sont adoptés à l'unanimité.

3) Sur proposition du comité exécutif l'assemblée générale décide à l'unanimité de décerner le diplôme concernant un jardinage respectueux de la nature aux ensembles de jardins familiaux « Ons Buiten » à Amsterdam (NL), « Eigen Arbeid » à La Haye (NL), « Am Anger » à Vienne (A), et « KGV Wardamm-Woltmershausen » à Brême (D).

4) Il est décidé d'élaborer une réglementation permettant de remettre un diplôme pour des activités sociales. Ce diplôme sera alors remis à Birmingham à l'association « Cold Barn Farm Allotments » pour ses activités sociales.

5) La problématique concernant les OGM est discutée d'une façon approfondie. Il est décidé à l'unanimité de ne pas élaborer maintenant de prise de position, mais de surveiller l'évolution de cette problématique.

Il est décidé à l'unanimité d'organiser au cours de la prochaine assemblée générale à Luxem-

bourg une conférence concernant la problématique de la nouvelle réglementation communautaire en matière de protection des plantes. Cette conférence devra aussi aborder la problématique des OGM.

6) Les délégués prennent connaissance du résultat du projet français concernant le revenu d'un jardin familial.

Il est admis à l'unanimité qu'il s'agit d'une étude purement nationale n'ayant de portée que dans le pays où elle a été faite. Ces résultats sont sans aucune signification et portée dans d'autres fédérations.

La fédération française est invitée à communiquer à l'Office la méthodologie de l'étude, les données ayant permis d'aboutir à ces résultats et à répondre aux questions spécifiques des fédérations.

7) W. WOHATSCHEK présente le modèle du nouveau drapeau de l'Office. Il informe que la fédération autrichienne offrira ce nouveau drapeau à l'Office, comme elle l'a déjà fait en 1955.

Les délégués remercient la fédération autrichienne très chaleureusement pour ce noble geste.

Il est décidé que l'Office commandera les bannières manquantes avec les dates et les noms des congrès après 1980. Ces bannières seront financées par le biais des réserves de l'Office.

8) Les fédérations sont priées instamment de faire les corrections

du tableau comparatif et de renvoyer les articles manquants pour la nouvelle brochure d'information de l'Office. Le nombre des caractères prévu pour l'article est à respecter absolument à cause du lay-out.

9) Il est pris acte que les fédérations allemande et suisse ont communiqué leurs projets innovants. La fédération néerlandaise est invitée à illustrer encore davantage par des exemples le caractère innovant des projets recherchés.

10) Les fédérations sont priées instamment de faire de suite les inscriptions manquantes pour la session d'étude à Birmingham.

Il est noté que la fédération allemande présentera à Birmingham deux projets innovants et la fédération danoise un.

Centenaire de la fédération de Brême



Jens BÖHRNSEN, maire de Brême, lors de son discours



Participants à la séance académique



Président Ulrich HELMS souhaite la bienvenue aux délégués



Achim FRIEDRICH présente ses idées à l'occasion du centenaire



Malou WEIRICH lors de son allocution



Plantation d'un tilleul: De gauche à droite: Hans Ulrich HELMS, Président de la fédération de Brême, Malou WEIRICH, secrétaire générale de l'Office International, Achim FRIEDRICH, Président de la fédération allemande des jardins familiaux, Wilhelm WOHATSCHEK, président du comité exécutif de l'Office International, Christian WEBER, Président du Parlement de Brême



Encadrement musical

Journée Européenne du Jardin



Allocution de Preben JACOBSEN, président de l'Office International



**Remise des diplômes concernant un jardinage écologique aux ensembles de jardins familiaux :
« Am Anger » de Vienne
« KGV Wardamm-Woltmershausen » de Brême
« Ons Buiten » d' Amsterdam
« Eigen Arbeid » de La Haye**



Table ronde



Les délégués



Procès-verbal de décision de l'assemblée générale à Birmingham le 26 août 2010

Etaient représentées : les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède et de Suisse

Etaient absentes: les fédérations de Finlande, de Norvège et de Slovaquie

- 1) P. JACOBSEN souhaite la bienvenue aux délégués.
- 2) L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- 3) Les rapports de l'assemblée générale à Brême sont adoptés à l'unanimité.
- 4) Après discussion et quelques modifications, le projet de règlement portant création d'un diplôme concernant les activités sociales des jardiniers associés est adopté à l'unanimité. Le texte est joint en annexe à ce rapport.

5) Les cotisations pour 2011, incluant l'augmentation prévue de 2,5 %, ont été envoyées pour information aux fédérations.

6) Les fédérations de Grande-Bretagne, du Luxembourg, de Slovaquie et de Suède n'ont pas encore envoyé leur article pour la brochure. Dernier délai d'envoi 1er novembre.

Les fédérations de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de Pologne, de Suède, de Slovaquie et du Danemark n'ont pas corrigé leurs données dans le tableau comparatif. Dernier délai 1er novembre.

7) L'assemblée générale des 18 et 19 mars 2011 à Luxembourg débutera le 18 mars exceptionnellement à 14.30 heures.

8) E. KONDRACKI informe sur l'étendue des dommages causés en

Pologne aux jardiniers associés par les inondations.

W. WOHATSCHEK invite les fédérations nationales à aider les jardiniers polonais et à témoigner ainsi leur solidarité.

A. FRIEDRICH informe sur les dégâts des inondations en Saxe.

9) C. ZIJDEVELD propose de discuter au cours de la réunion au mois de mars de façon approfondie les problèmes concernant le fonctionnement de l'Office et la croissance de son efficacité.

La proposition est adoptée à l'unanimité. Le comité exécutif préparera la discussion.

10) P. JACOBSEN présente le programme provisoire pour le congrès international à Copenhague. La fiche d'inscription provisoire devra être renvoyée à la fédération danoise avant le 5 septembre 2010

Règlement portant création d'un diplôme concernant des activités sociales des jardiniers associés

1) Il est créé par l'Office International un diplôme d'honneur conforme au modèle ci-annexé destiné à encourager et à récompenser des jardiniers associés/des personnes qui entreprennent des activités sociales dans le cadre des jardins familiaux.

2) La fédération membre soumet au secrétariat général la demande de l'initiateur concerné dont le projet range dans le cadre ci-dessous décrit. La demande contient une description du projet, la motivation de la demande ainsi que des photos illustrant le projet. La demande doit être introduite auprès du secrétariat au moins deux mois avant la réunion internationale au cours de laquelle le diplôme devra être remis.

3) Les critères qui doivent présider à la sélection du projet par la fédération membre sont les suivants:

3.1.: Les activités peuvent être les plus variées possibles. Il peut s'agir d'activités dans les domaines des personnes âgées, des enfants, des handicapés, des chômeurs, des immigrants etc.

Cette énumération n'est ni exhaustive ni limitative.

Le projet devra avoir une portée certaine et visible pour la société

ou un groupe de la société.

Le projet doit être en fonctionnement et des premiers résultats doivent être visibles.

3.2.: Le projet peut être réalisé, facilité ou stimulé par une association au niveau local ou régional.

De même une fédération, qui développe une activité s'étendant d'une façon prouvée sur l'ensemble du territoire, peut également demander un diplôme d'honneur.

4) La remise se fait de la façon suivante:

4.1.: Le représentant de la fédération membre reçoit officiellement du président de l'Office le diplôme d'honneur et est chargé de le remettre à l'association concernée.

4.2.: Un représentant du projet qui doit être récompensé peut également recevoir le diplôme à l'occasion de la manifestation internationale.

Adopté à Birmingham le 26 août 2010

Lors de la session d'étude à Birmingham le diplôme a été remis pour la première fois.



Les Cold Barn Farm allotments (Grande-Bretagne) ont reçu ce diplôme pour leurs activités avec les jeunes.

*Jardins familiaux en Angleterre*

L'intégration des jardins familiaux dans les plans d'urbanisme en Angleterre

En Angleterre et aux Pays de Galles, la plupart des sites réservés aux jardins familiaux sont mis à disposition par les autorités locales, dans le cadre de leur obligation légale de mise à disposition partout où une demande pour obtenir des jardins familiaux existe.

Dès lors que les autorités locales ont acheté ou affecté des terrains à un

usage exclusif de jardins familiaux, ces derniers ne peuvent pas être aliénés sans l'accord du Gouvernement. Par ailleurs, cette aliénation ne peut intervenir que s'il peut être prouvé que le terrain n'a plus vocation à être utilisé en tant que jardin familial ou que d'autres parcelles adéquates peuvent être proposées aux anciens bénéficiaires desdites parcelles.

« Le cadre définissant l'utilisation des sols en Grande-Bretagne est en grande partie fixé par le système d'aménagement du territoire urbain et foncier. Cette approche vise à assurer une utilisation optimale dans l'intérêt du public.

Les décisions en matière d'autorisation de construire sur un terrain ou portant changement d'affectation



Jardins familiaux au Pays de Galles

relèvent de la compétence des autorités locales. Les plans d'aménagement définissent les politiques et les propositions des autorités concernant l'aménagement et l'utilisation des terrains au sein de la collectivité concernée. Le plan d'aménagement oriente et étaye les décisions prises quotidiennement quant à l'octroi ou non des permis de construire. Afin de garantir la rationalité et la cohérence de ces décisions, celles-ci doivent être confrontées au plan d'aménagement adopté par les autorités concernées.

La législation (article 54A du Town and Country Planning Act – loi sur l'aménagement urbain et foncier de 1990) requiert que les décisions

soient conformes au plan d'aménagement, sauf en cas de contradictions importantes. Il n'est pas obligatoire de se conformer strictement aux plans, mais ils constituent une base solide pour toute décision rationnelle et cohérente. Ils permettent à toute personne concernée par l'aménagement du territoire de déterminer avec certitude les aménagements qui seront ou non autorisés durant la période de planification ».

L'affectation de terrains à usage de jardins familiaux ne leur confère pas nécessairement un statut protégé, parce que le gouvernement peut en tout état de cause consentir à leur aliénation. De la même manière,

l'affectation de terrains réservés aux jardins familiaux à des fins de projets immobiliers n'entraîne pas nécessairement leur aliénation. Même dans le cas où l'autorité locale consentirait à octroyer un permis de construire sur un jardin familial, ce projet devra nécessairement recevoir le consentement du gouvernement avant sa réalisation.

Pour réaliser l'inclusion des jardins familiaux dans les plans d'urbanisme au Royaume-Uni, nous allons nous employer à assurer que les futurs plans d'aménagement urbain prévoient des jardins familiaux dès le départ, et de manière anticipative par rapport aux demandes en la matière.



L'intégration des jardins familiaux dans les plans d'urbanisme en Allemagne

La fédération allemande a élaboré une brochure concernant la protection juridique des ensembles de jardins familiaux du point de vue de l'aménagement du territoire. Elle est destinée à aider les associations de jardins familiaux.

La mission d'établir des plans d'aménagement des villes est du ressort

exclusif des autorités communales. Leur établissement est décidé par l'adoption d'un règlement. Suivant paragraphe 1 alinéa 3 du BauGB (code des bâtisses) les autorités communales doivent établir des plans d'aménagement urbain dès que et pour autant que ceci est nécessaire pour le développement urbain et l'ordre urbain. La nécessité

d'établir un tel plan concerne aussi bien le plan en tant que tel, que la détermination des différentes catégories particulières. La question si et dans quelles mesures une planification urbaine est nécessaire doit être déterminée suivant les conditions essentielles influant sur une telle planification concrète. Par exemple, une nouvelle planification est aussi



nécessaire s'il existe un besoin pour créer des ensembles de jardins familiaux supplémentaires lorsque l'offre existant ne couvre plus la demande.

Il n'existe aucun droit à l'établissement d'un tel plan d'urbanisme. La commune peut également changer ces plans, les compléter ou les annuler s'il existe une exigence urbanistique.

Le principe essentiel lors de l'établissement de plans d'urbanisme est le devoir de peser les pour et les contre. A l'occasion de l'établissement des plans d'urbanisme les autorités communales sont ainsi obligées de peser les besoins publics et privés en accord avec les connaissances du moment, les uns contre les autres et les uns parmi les autres de façon équitable.

Il faut dans ce contexte retenir le principe que lors de l'inclusion de terrains pour jardins familiaux dans les plans d'urbanisme non seulement l'intérêt privé des jardiniers associés mais

également l'intérêt public doit être pris en considération parce que les jardins familiaux remplissent aussi une fonction urbanistique et de politique sociale.

Le début de la procédure d'établir un tel plan est constitué en principe par la décision d'établir ce plan. Cette décision doit être portée à la connaissance de la population suivant les usages locaux. Après la décision d'élaborer un tel plan, les planificateurs élaborent un premier projet informel. Ce plan sera expliqué publiquement et une procédure au cours de laquelle les personnes intéressées peuvent soumettre leurs avis est organisée. Au cours de cette procédure les citoyens et les jardiniers peuvent présenter leurs suggestions.

Les jardins familiaux qui sont la propriété des communes ont d'un point de vue juridique la même protection que les jardins familiaux qui sont inscrits dans les plans d'urbanisme. Suivant une étude faite par le ministère fédéral des transports en 2008

on peut dire qu'en Allemagne 15 % des jardins familiaux sont protégés par les plans d'aménagement, 62 % appartiennent en propriété aux communes et partant 77 % des jardins familiaux sont protégés du point de vue de l'aménagement du territoire.

Dans les nouveaux Länder des plans d'urbanisme sont seulement établis d'une façon très réticente d'une part parce que leur coût est très élevé et d'autre part parce que les communes ne veulent pas se lier.

Voilà pourquoi la fédération allemande recommande la stratégie suivante : les communes ensemble avec les organisations de jardins familiaux devraient établir pour chaque ville un plan de développement des jardins familiaux (prise en considération des besoins actuels et futurs, développement de la population, demandes de terrains de jardins familiaux). Elle a fait de très bonnes expériences avec cette stratégie.

Danemark: Les jardins familiaux du futur:

Résumé de l'étude danoise:

Aidez - nous à regarder en'avant

Mogens Ginnerup-Nielsen,
Secrétaire général de la fédération danoise des jardins familiaux –
Kolonihaveforbundet for Danmark



En automne 2008 nous avons lancé une enquête concernant les jardins familiaux dans la revue « Haveblad » , qui est la revue de la fédération danoise des jardins familiaux. Les questions posées étaient les suivantes :

1. Quel aspect aura votre jardin dans dix ans ? Dans le cadre de cette question les participants à l'enquête pouvaient choisir entre quatre types de jardin et
- 2) Comment pensez-vous utiliser votre jardin dans dix ans ?

Les réponses à ces questions pouvaient être renvoyées soit par voie postale sur un formulaire réponse soit en utilisant les questionnaires publiés sur le site Internet de la fédération.

Réponses

Des 40.000 membres affiliés à la fédération 300 ont renvoyé une réponse:

Plus de 6 % des personnes questionnées ont estimé qu'ils auront un jardin dominé par les fines herbes et les légumes, plus de 16 % un jardin d'agrément avec des plantes en pot,

à peine 17 % un jardin d'agrément traditionnel avec des fleurs et du gazon. Enfin plus de 35 % ont estimé avoir un jardin combinant ces différents types.

Les 25 % restants ont affirmé avoir « un tout autre jardin ». Ce qu'il faut comprendre par « un tout autre jardin » sera explicité d'une façon détaillée dans un des paragraphes suivants.

Structure d'âge

Si on analyse la structure d'âge on constate que la majorité des membres de la catégorie d'âge 56 et plus, s'attendent à avoir un jardin potager ainsi qu'un jardin d'agrément traditionnel. L'âge pourtant ne joue aucun rôle essentiel si l'on considère la catégorie des membres qui s'attendent à avoir un jardin d'agrément et un jardin contenant des plantes en pot, ou un jardin qui représente une combinaison de ces « différents types de jardins ».

Les jardiniers plus jeunes sont surreprésentés – ce qui n'est pas étonnant – parmi ceux qui s'attendent à « un tout autre jardin ».

Géographie

Ces différences dans les attentes des jardiniers sont seulement influencées d'une façon minimale par la géogra-



phie. On peut néanmoins affirmer que le potager joue un rôle plus important en province alors qu'au contraire le « jardin d'agrément avec des fleurs en pot » est davantage représenté dans la région de Copenhague que dans le reste du pays.

Quand essaie-t-on d'avoir un jardin

Si nous analysons ensuite l'importance de la date d'acquisition d'un jardin, on constate qu'il y a significativement plus de réponses parmi les nouveaux jardiniers associés qu'ils auront un jardin totalement différent – 41 % de ceux qui ont acquis le jardin après 1999 sont de cet avis. Seulement 20 % de ceux qui ont acquis leur jardin avant 2000 estiment qu'ils auront dans dix ans un jardin totalement différent.

Le tout autre jardin

Les idées concernant l'aménagement du « tout autre jardin » sont très variées et très diverses en ce qui concerne le détail. Ces jardins peuvent être en gros répartis de fa-

çon égale entre les trois catégories suivantes:

1. Jardins, destinés à la détente et à la convivialité avec un minimum de travail nécessaire pour l'entretenir. – Pour beaucoup la présence d'un endroit où les enfants peuvent jouer est d'une importance capitale;
2. Jardins, avec une grande importance accordée à la culture de fruits et de légumes, partiellement aussi à la culture biologique. Pour beaucoup de jardiniers il faut une combinaison avec des fleurs ;
3. Jardins avec une importance accordée à la nature et à des aventures surprenantes – Certains jardiniers s'inspirent pour l'aménagement de leur jardin de cultures jardinières étrangères (par exemple de la culture japonaise)

Beaucoup de réponses contiennent des éléments rangeant dans différentes catégories. On peut néanmoins constater que le désir de

variation et de diversité est un trait commun de toutes les réponses. Quelques réponses explicitent cette caractéristique de la façon suivante: « Aimerions avoir un jardin ressemblant à un « labyrinthe » et « un domaine de récréation avec des éléments de tous les types de jardin ».

Résumé

En résumé on peut dire que l'enquête a démontré qu'il n'existe pas seulement de grandes différences mais également beaucoup d'esprit d'invention parmi les jardiniers associés. Beaucoup ont le courage d'appliquer un brin de fantaisie et de tenter des expériences lors de l'aménagement de leur jardin.

En même temps il existe beaucoup de jardiniers qui exigent que le jardin soit facile à entretenir. Il faut également que le jardin soit un lieu où les enfants et les petits-enfants sont à l'aise et peuvent se développer.

Autriche: Le changement climatique: Avantages et risques pour les jardins

Christine WEIDENWEBER

Les conditions climatiques sont en pleine mutation – c'est une évidence de longue date. Mais quelles répercussions les températures en hausse, les violentes tempêtes, les fortes sécheresses et les pluies diluviennes ont-elles sur le jardin ? Dans le livre « Changement climatique – Avantages et risques pour les jardins », des experts en matière de météorologie, de culture maraîchère, de protection des plantes et de dendrologie présentent, pour la première fois sous cette forme, leurs derniers résultats et données. Ils y fournissent des explications claires et des conseils pratiques quant à la façon de combattre préventivement les parasites, de choisir les plantes et de réagir au changement climatique dans la culture maraîchère.

Comment garder le courage de jardiner par ces temps incertains ? Cela fait peu de sens de fermer les yeux à la réalité du changement climatique – mieux vaut en tirer profit en élaborant des concepts raisonnables pour de nouvelles plantations, des systèmes d'irrigation judicieux, et en choisissant les plantes en fonction de leur lieu de culture.

La planète se réchauffe !

Prof. Josef Eitzinger, météorologue agricole à l'Institut météorologique de l'Université pour la Culture de la Terre à Vienne a déclaré à propos de l'évolution du climat : « L'Europe Centrale est en passe de connaître une nette hausse des températures. Les derniers scénarios climatiques

régionaux laissent prévoir pour les principales régions de production de Haute-Autriche, de Basse-Autriche et de Styrie une hausse des températures d'environ 2,5° C jusqu'aux années 2050. Par ailleurs, la hausse moyenne des températures nous vaudra davantage de jours d'été et de canicule : Selon différentes études, le nombre de jours d'été par an d'une température supérieure à 25 degrés Celsius risque de doubler d'ici 2050. L'on s'attend également à l'accroissement d'autres événements extrêmes, tels que fortes précipitations, grêle, violents orages, périodes de sécheresse à cause du réchauffement mais variant toutefois selon les régions et étant plus aléatoires. Pour les jardiniers amateurs, ce sont essentiellement le climat local et le «microclimat» dans le jardin qui importent. A cet effet, il existe une multitude de possibilités peu coûteuses pour intervenir de manière régulatrice et influencer positivement sur les conditions des diverses plantes».

Influer sur le microclimat dans le jardin

Pour les exploitants de jardins, le climat local de même que le «microclimat» dans le jardin sont primordiaux, alors qu'ils représentent le facteur de croissance le plus important pour les plantes. Une multitude de possibilités peu coûteuses permettent d'influer sur ce microclimat de manière à ce qu'il intervienne positivement dans la croissance des diverses plantes. Dans les régions plus froides, les murs de brique, les gros rochers ou les plans d'eau font fonction d'ac-

cumulateurs de chaleur efficaces et compensateurs. Dans les régions plus chaudes, le fait d'ombrager de façon constante les plantes particulièrement sensibles à la chaleur ou à la sécheresse, telles que de nombreuses variétés de légumes, peut s'avérer particulièrement efficace. La polyculture de plantes herbacées de différentes tailles protège le sol et assure de fortes récoltes, à condition que toutes les plantes puissent bénéficier d'une luminosité suffisante.

Économiser et préserver l'eau

Par ces temps de changement climatique, l'eau risque de devenir l'un des problèmes majeurs à ne négliger sous aucun prétexte dans le jardin. Alors que d'une part, les fortes précipitations ne cesseront d'augmenter, le réchauffement climatique et l'évaporation accrue risquent d'autre part de provoquer une pénurie d'eau. Or, il suffit de quelques changements fondamentaux pour économiser et préserver les réserves d'eau dans son jardin, à savoir collecter l'eau de pluie et l'utiliser pour l'arrosage, pailler les platebandes et n'arroser que rarement, mais abondamment.

De nouvelles plantes dans les régions situées plus en hauteur

Le changement climatique a également des répercussions sur la flore. Les arbres et buissons s'en trouvent concernés dans la mesure où, malgré la longue durée de vie qui leur est propre, ils ne sont pas en mesure d'affronter, le cas échéant, un changement climatique d'une évolution

aussi rapide. Selon le Dr. Helmut Pirc, responsable du service Dendrologie & Pépinière à la Höheren Bundeslehranstalt (HBL) Schönbrunn : « Le problème n'est pas la hausse des températures, mais la multiplication des conditions météorologiques extrêmes. Nous pouvons certes planter des espèces d'arbres et de buissons en provenance de zones climatiques plus chaudes, mais ces dernières risquent de ne pas pouvoir résister le cas échéant aux conditions météorologiques extrêmes. Lors du choix des plantes, il importe donc de prendre également en compte les conditions du sol et la situation climatique locale et de les adapter aux nouvelles circonstances. En d'autres mots, avant de procéder à une quelconque plantation, il est peut-être recommandé d'appauvrir fortement le sol plutôt que de le mélanger avec de la terre végétale, ce afin de garantir une résistance suffisante au froid. Par ailleurs, l'on pourrait également introduire à l'avenir des plantes moins sensibles au froid dans les régions situées plus en hauteur, où l'on ne trouve de nos jours qu'un assortiment réduit d'arbres et de buissons ».

Réassortiment de plantes

En raison du réchauffement de la planète, nous devrions renoncer, dans les régions caractérisées par des étés chauds et secs, aux sous-arbrisseaux hygrophiles, tels que le pied d'alouette et le phlox. Les planteurs de sous-arbrisseaux s'efforcent de trouver des substituts plus robustes pour leurs carrés de sous-arbrisseaux hygrophiles. Il est donc recommandé de remplacer le rudbeckia pourpre *echinacea purpurea* par l'*echinacea tennesiensis*, variété qui supporte mieux la sécheresse. Il y a également moyen d'opter pour la robuste monar-

da fistulosa var. menthifolia plutôt que de choisir la monarda hybride sujette au mildiou. Une nouvelle recrue de la famille des tournesols est l'*helianthus orientalis*, une plante préférant la sécheresse. Tous ces sous-arbrisseaux prospèrent le mieux dans des sols perméables, argileux, sablonneux ou mélangés de pierres, mais également dans toute autre terre de jardin, à condition de ne pas la détremper et de veiller à lui apporter suffisamment de substances nutritives sous forme de compost sédimentaire en petites quantités.

Le défi des carrés de légumes

Cultiver des légumes dans son jardin est en passe de devenir l'un des gros défis en raison des changements climatiques. Ici encore, les événements météorologiques extrêmes accumulés risquent de provoquer d'énormes dégâts dans les carrés de légumes. DI Wolfgang Palme, responsable du service de la culture maraîchère à la Höheren Bundeslehr- und Forschungsanstalt pour l'horticulture à Vienne, recommande : «Misez sur la polyculture dans vos carrés de légumes. Elle parvient non seulement à réduire la nuisance des parasites, dans la mesure où l'on prend soin de placer côte à côte les espèces de plantes appropriées, mais permet également d'éviter que toute une récolte soit menacée en cas de perte d'une variété». M. Palme recommande avant tout aux jardiniers les variétés de légumes dont la culture a fait ses preuves dans la région. Il arrive aussi que l'on dénicher dans les bourses aux plantes certaines plantes rares tombées dans l'oubli, mais qui se sont pourtant avérées résistantes par le passé. Selon M. Palme : «L'avenir appartient à toute variété de plante adaptée aux condi-

tions locales et capable de résister aux aléas du temps».

Christine WEIDENWEBER

Klimawandel – Nutzen und Risiko für den Hausgarten

128 pages, en 4 couleurs, broché
avBuch 2009, ISBN 978-3 -7040-2355-1

Prix EURO 19,90 / CHF 34,50

Cette suggestion de lecture a été publiée dans le Kleingärtner 10/2009



Grande-Bretagne: Jardins familiaux: Nourriture et Santé en Angleterre

Geoff Stokes – National Secretary †

Depuis plus de 150 ans les jardins familiaux ont permis aux personnes démunies qui ne possèdent pas de terrains de produire leur propre légumes afin de nourrir leurs familles.

La valeur réelle des jardins familiaux en terme de production est rarement prise en compte sauf en cas de pénurie comme lors des deux guerres mondiales lorsque les récoltes produites dans les jardins familiaux ont fourni un apport vital pour palier à l'interruption des importations de denrées alimentaires auxquelles la

Grande-Bretagne était alors habitué.

En 1941, le Ministère de l'Agriculture a estimé que la production annuelle de nourriture dans les jardins familiaux s'élevait à 1,3 millions de tonnes. Bien qu'à ce moment, la taille des jardins était de 1/10 d'acre, il s'agissait d'une production d'un peu moins de ¾ tonne inférieure à ce qui est produit actuellement dans les jardins standard de 250 m².

En 1975, la Royal Horticultural Society a mis en place un jardin d'essai

dans les Harlow Carr Gardens qui était tenu par des étudiants qui passaient 180 heures à travailler dans ce jardin. Le 22 novembre, le poids total de la production a été enregistré avec 1435lb ou -64 tonnes. Parmi les variétés de légumes figuraient laitue, radis, oignons printaniers et maïs. Les baies n'étaient pas incluses dans le poids enregistré. Par ailleurs, il a été souligné que de nombreuses récoltes d'hiver se trouvaient encore dans le jardin. Il est clair qu'en incluant celles-ci dans le poids total, le chiffre serait le même que celui indiqué par



le Ministère de l'Agriculture en 1941. J'ai analysé ces chiffres plus en détail et en les multipliant par le nombre des jardins actuels qui est de 330.000 unités, ceci revient à un total de 241.560 tonnes de nourriture que l'on peut produire dans les jardins familiaux existants en Grande-Bretagne dont une grande partie devrait sinon être importée.

Si mes calculs sont corrects, ceci équivalut à 116 x 40 tonnes de voyages en arctique par semaine avec une consommation de plus de £75.000 en carburant et une contribution majeure à la trace carbone.

Les producteurs amateurs de légumes et les amis jardiniers aident également à préserver un plus grand nombre de variétés et de sortes de légumes qui seraient autrement perdues car commercialement non viables et inaptes à une production commerciale.

Les producteurs amateurs de légumes perpétuent également un grand know-how dans le domaine de l'horticulture en raison des nombreux types de récoltes qu'ils produisent. Ceci est particulièrement important car la plupart des productions commerciales sont proches des monocultures.

En plus des bénéfices nutritionnels grâce à une disponibilité de légumes

frais, le jardinage est reconnu par de nombreuses personnes comme étant bon pour la santé. Ceci est particulièrement le cas pour les jardins familiaux où des activités régulières sont exercées pendant une période de temps prolongée et à l'air frais. Le jardinage peut également avoir un effet positif sur la santé mentale à cause du contact avec la nature et (dans beaucoup de cas) à cause d'un séjour dans un endroit paisible et calme.

Les amis jardiniers eux-mêmes citent l'air frais et les activités physiques comme leur principale raison pour avoir un jardin et la disponibilité de nourriture fraîche qu'en deuxième lieu. Ils sont également préoccupés par l'utilisation ou l'utilisation exagérée de produits chimiques dans les cultures commerciales, en particulier dans les productions venant d'autres pays où les contrôles ne semblent pas aussi rigoureux qu'en Angleterre, à ne citer que les problèmes d'antigel dans le vin et le lait contaminé en Chine.

Les jardins familiaux ont gagné en popularité récemment et les estimations indiquent qu'actuellement quelques 100.000 personnes se trouvent sur les listes d'attente. Beaucoup sont d'avis que cette tendance se renforcera en raison de la crise et surtout de l'augmentation des frais de transport des produits alimentaires.

Tout surplus produit dans les jardins familiaux pourrait également être vendu à la communauté locale surtout dans les régions rurales où les épiceries de village ont disparu. Nos membres se plaignent souvent du manque de produits nationaux sur les marchés.

Cette augmentation au niveau de la demande de jardins a amené un certain nombre d'autorités locales à envisager de diviser la taille des jardins par deux. Ceci est considéré comme un pas en arrière car un jardin standard suffit à une famille de quatre personnes en couvrant une partie raisonnable de ses besoins en fruits et légumes. Des jardins plus petits réduiraient la production totale dans les jardins et forceraient les amis jardiniers à se fournir ailleurs en produits qu'ils auraient sinon cultivés eux-mêmes.

Si les jardins familiaux doivent continuer à produire des produits frais et locaux, il faut plus de sites de bonne qualité, loin des autoroutes et voies rapides polluantes.

En conclusion, il y a un certain nombre d'années, j'ai terminé un article que j'avais écrit avec la question si nous devons attendre un autre stade de pénurie nationale avant de reconnaître pleinement la valeur des jardins familiaux et de leur accorder le soutien qu'ils méritent. Eh bien, je crois qu'avec les prix du carburant qui augmentent, la menace de perdre son emploi en raison de la récession annoncée et les préoccupations pour l'environnement, ce temps est désormais arrivé.



Grande-Bretagne: Résultats de l'étude anglaise «What is your plot worth?»

(Quelle est la valeur de votre jardin) en 2008-2009

Peter Horrocks – Northern Regional Representative

A partir de mars 2008 un nombre choisi d'amis jardiniers anglais ont reçu comme mission de faire une étude pour évaluer la valeur monétaire de la production dans leurs jardins au cours des 12 prochains mois. Il a été assez difficile de persuader les dix amis jardiniers venant chacun

d'une des dix régions affiliées de participer à cette étude mais le résultat obtenu en vaut la peine. Le nombre total des questionnaires remplis s'est élevé à vingt et traiter ce volume de données était déjà un travail ardu en soi. Je dois avouer qu'en tant qu'organisation nous avons sous-estimé

l'étendue de la tâche que nous nous étions fixé nous-mêmes. Après coup il faut dire que nous aurions peut-être dû réaliser cet exercice avec une institution académique comme partenaire. Je ne cherche ni des excuses ni un coupable mais nous avons fait quelques petites erreurs en confiant

initialement la partie encodage des données à un employé temporaire qui n'était pas familier avec les poids et mesures utilisés, dont certains étaient en livres d'autres en onces, certains en kilos et d'autres dans les deux ainsi que dans d'autres mesures comme p. ex. une poignée. Il y avait également un manque de cohérence dans les noms, p. ex « brocoli » et « épinards », deux sortes mais la même chose pour certaines personnes ! Dès le début du projet, Geoff Stokes a eu des problèmes de santé persistants et n'a pas été en mesure de suivre le projet comme cela aurait été nécessaire. Peu importe, pendant l'encodage initial des données, toutes les données n'ont pas été saisies, des omissions significatives ont été faites pour des postes tel que les herbes habituellement enregistrés comme « quelque feuilles de menthe, un peu de sauge, une poignée de persil, etc. » rendant une quantification presque impossible. Néanmoins la plupart des récoltes ont été saisies sur une énorme feuille de tableur.

Après plusieurs demandes de personnes intéressées, non seulement des participants initiaux mais aussi d'autres observateurs et suite au décès très regretté de Geoff, je me suis porté volontaire pour essayer d'y mettre un peu d'ordre et de faire progresser le projet en récupérant les données et quelques fichiers. Ceci a eu lieu en avril de cette année (2010) et malgré quelques doutes concernant la durée de l'exercice, j'ai recruté en expert en la personne de Jim Lowery qui s'est porté volontaire pour traiter la base de données et nous avons commencé le travail. Nous avons finalement décidé d'essayer de simplifier les choses en regroupant les résultats de tous les vingt questionnaires dans un fichier de tableur avec les quantités pour chaque mois repris par un seul chiffre. Nous avons mis du temps pour trouver une source de données quant aux prix historiques mais en mai j'ai découvert une telle source sur Internet et j'ai pu acquérir des données se rapportant aux prix moyens des supermarchés pour chaque produit qui m'ont été

transmises une nouvelle fois par différentes bases de données. Les prix indiqués pour chaque mois par légume ont été saisis manuellement dans un fichier principal et utilisés pour évaluer la valeur de chaque récolte.

Le total des dépenses pour le jardin de chaque personne qui a participé à l'étude a également été noté à cette époque tout comme la région où se situait le jardin et d'autres détails complémentaires. Une moyenne a été calculée sur toute la durée de sorte que nous étions en mesure d'obtenir un coût moyen par jardin standard pour cette période. Certains postes de dépenses enregistrés par les participants ont été omis. Pour obtenir un chiffre plus réaliste par exemple la dépense de £1400 pour une structure de fruits a été omise. Les prix appliqués au produit ont toujours été les plus bas disponibles, sans tenir compte du fait que dans de nombreux cas, les produits récoltés dans les jardins familiaux étaient de qualité nettement supérieure que les moins chers retenus et sans tenir compte du fait que les variétés étaient dans la plupart des cas de meilleure qualité. En plus nombreux de nos produits auraient pu porter le label « biologique ». Pour résumer, nous estimons que les valeurs ainsi obtenues se situent certainement en-dessous de leur valeur réelle. Malgré cela, nous avons eu l'impression que cet exercice valait la peine car le premier de cette sorte depuis les essais de Harlow Carr en 1975.

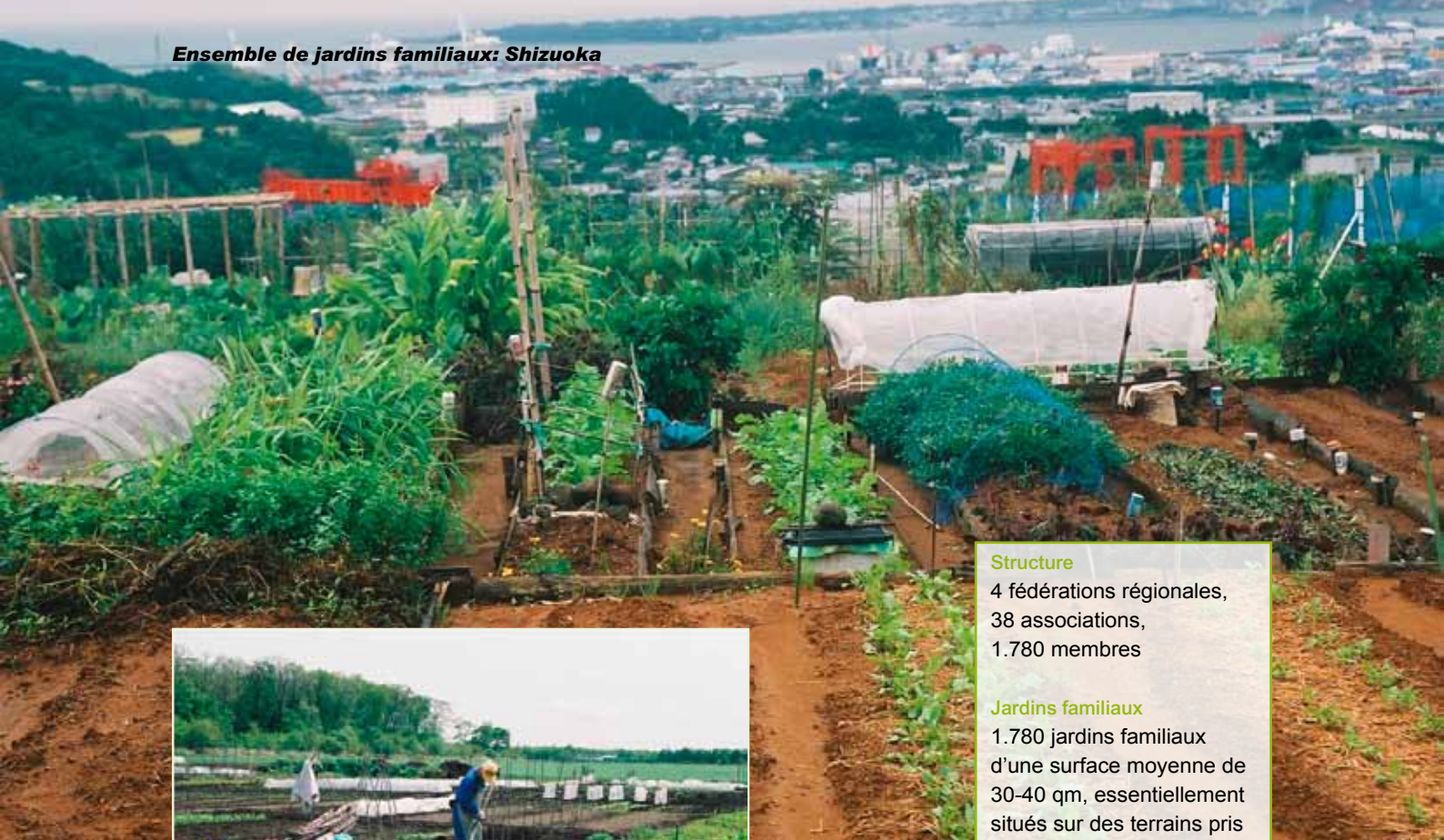
Les réponses ne seront pas surprenantes pour les amis jardiniers eux-mêmes. Le coût moyen pour s'occuper d'un jardin de 250 m² était de £202 par an. La valeur minimum produite s'élevait à £1564 par jardin. S'y ajoute la satisfaction personnelle inestimable de faire pousser ses propres légumes et d'avoir une activité physique bénéfique.

Il a néanmoins été souligné que ce chiffre inclut les légumes et les fruits. Si par exemple vous ne cultivez pas de fruits dans votre jardin, le chiffre sera nettement moindre car les fruits



sont la denrée la plus chère. D'autre part, le nombre d'heures qu'un ami jardinier passe habituellement dans son jardin est de 203 heures par an, avec un salaire moyen de £5,80 par heure on obtient un coût salarial de £1170 par an. Ceci signifie qu'en tenant compte de toutes les entrées et sorties, il n'y a pas de bénéfice net qui est généré par un jardin familial mais une très grande satisfaction et beaucoup de plaisir dans les résultats obtenus. Je me demande pourtant combien de ces heures sont effectivement dépensées en travail et non pas en discussion avec les autres amis jardiniers ou juste en faisant un petit tour par ci par là pour voir ce qui se passe dans les autres jardins. Je ne sais pas comment inclure dans ce chiffre les kilomètres de transport nécessaire pour acheminer ces denrées alimentaires mais le jardinier moyen a obtenu quelques 745 kilos de fruits et de légumes dans son jardin avec les framboises et les groseilles comme produits les plus chers.

Ensemble de jardins familiaux: Shizuoka



Structure

4 fédérations régionales,
38 associations,
1.780 membres

Jardins familiaux

1.780 jardins familiaux
d'une surface moyenne de
30-40 qm, essentiellement
situés sur des terrains pris
en fermage

Administration

Travailleurs bénévoles

Rapports de propriété

100 % Propriétaires
fonciers privés

Japon:

L'association japonaise des jardins familiaux se présente (lière partie)

Yoshiharu MEGURIYA,
Président des jardins familiaux au Japon

Les jardins familiaux japonais sont essentiellement situés sur des terrains classés dans la catégorie des terrains agricoles et appartenant à des agriculteurs privés. Ce fait résulte du système de régulation de l'utilisation des terres au Japon et du prix élevé des terrains.

Au Japon, les jardins familiaux individuels sont de très petite taille. Ces

petites parcelles se justifient dans le contexte des étés chauds et humides qui favorisent la croissance rapide des mauvaises herbes. Dans de telles circonstances, des terrains plus grands exigent des efforts d'entretien trop importants.

Cependant, le prix très élevé des terrains, en particulier dans les zones urbaines, joue également un rôle dé-

cisif dans la mesure où des tarifs de location exorbitants devraient être appliqués si les terrains étaient plus grands.

La pérennité et la continuité de l'existence des jardins familiaux japonais sont limitées, alors qu'ils sont considérés comme une forme d'agriculture et dépendent dès lors du bon vouloir de l'agriculteur, de sa volonté

de participation à plus long terme et de son soutien.

Histoire et contexte

Le premier jardin familial japonais a vu le jour dans la ville de Kyoto en 1924. Il s'appuyait sur le modèle britannique. Ces jardins ont ensuite fait leur apparition à Tokyo, Osaka et dans d'autres villes avant de se raréfier en raison de la Deuxième guerre mondiale. Les derniers d'entre eux ont été supprimés en 1949.

Après la guerre, les forces d'occupation américaine ont aboli le système des grandes propriétés terriennes dans les zones rurales, estimant qu'elles avaient été l'une des principales causes du militarisme du Japon. Par contre, dans le cadre d'une stratégie de démocratisation des zones rurales, elles ont promu la « Agriculture Land Law » (Loi sur l'agriculture) qui limitait le droit d'accession à la propriété ainsi que le droit d'acheter et de vendre des terres agricoles à des agriculteurs. Les terrains agricoles auxquels s'appliquait cette législation ont également fait l'objet d'une réglementation et d'une affectation officielles. De la même manière, l'utilisation de terrains réservés à l'agriculture pour d'autres usages a été strictement contrôlée. Il s'en suit que la création de jardins familiaux est devenue irréalisable.

Au cours de la période de forte croissance économique qui a succédé à la fin de la guerre, les villes japonaises ont connu une rapide expansion et de nombreux îlots de terres cultivables ont été noyés dans les zones urbanisées. Dans ces circonstances, la politique de stricte régulation de l'achat et de la vente de terrains agricoles et de leur utilisation pour d'autres usages a été de plus en plus critiquée. Un nombre croissant d'agriculteurs ne travaillait plus qu'à temps partiel, et l'agriculture a souffert d'une sérieuse pénurie de main d'œuvre. Ces conditions ont été à l'origine d'un intérêt croissant pour une nouvelle utilisation de la terre : la conversion de certains ter-

rains agricoles en potagers à l'usage des habitants des villes, grâce à la collaboration entre agriculteurs et citadins. Depuis 1970 environ, des jardins de ce type ont commencé à se développer dans divers endroits du pays, ce qui a marqué la naissance, au Japon, de jardins familiaux semblables à ceux que nous connaissons aujourd'hui. C'est en 1973 qu'a été fondé le « Chigusadai Gardening Circle » (Cercle des jardins familiaux de Chigusadai) conformément au modèle d'une association européenne de jardins familiaux. Cette association regroupe les utilisateurs de jardins familiaux travaillant avec les propriétaires du terrain dans le cadre d'un partenariat constructif (avec les agriculteurs dans le cas du Japon). Ce Cercle continue, de nos jours, à remporter un vif succès.

Pour répondre à ces tendances, le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche a modifié la législation afin de permettre aux agriculteurs de développer des jardins familiaux. Les autorités locales et coopératives agricoles ont été autorisées à louer des terres agricoles afin de les transformer en jardins familiaux. Une autre loi a également été votée afin de légaliser le développement et l'entretien des infrastructures nécessaires aux jardins familiaux.

La création de jardins familiaux par les autorités locales et les coopératives agricoles était considérée comme un service à la collectivité. Il était dès lors essentiel que ces jardins soient accessibles au plus grand nombre de personnes possible. En conséquence, il a été décidé de limiter au maximum la durée d'exploitation d'un jardin familial, soit à une période de cinq ans par personne. Afin de s'assurer du respect de cette limite, les utilisateurs des jardins n'étaient pas autorisés à créer leurs propres associations. Malheureusement, ces dispositions ont entraîné la détérioration de la qualité de ces jardins qui ont souffert d'un manque d'entretien, dans la mesure où ni les utilisateurs, ni les responsables du site n'étaient assez

motivés pour s'intéresser à l'amélioration des sols ou à la rotation des cultures.

D'autre part, l'intérêt croissant pour les jardins familiaux a contribué à stimuler l'enthousiasme des Japonais et à éveiller leur désir de disposer d'infrastructures de plus grande qualité, afin que leurs jardins puissent rivaliser en beauté avec les magnifiques jardins européens. Les partisans de ce type de jardins familiaux ont créé la Japan Kleingarten Association (ancêtre de l'actuelle Association for Japan Allotment Garden) afin de promouvoir la création au Japon de jardins familiaux dans l'esprit du Kleingarten allemand. Cette association a joué un rôle important dans le soutien au développement des jardins familiaux au Japon et aux actions destinées à les promouvoir.

Dans le même temps, des associations urbaines comme le Chigusadai Gardening Circle de la préfecture de Chiba ont encouragé les jardiniers des zones urbaines japonaises à participer davantage aux activités en relation avec les jardins familiaux et à créer des fédérations au niveau préfectoral tout en participant à l'action de la Japan Kleingarten Association.

Caractéristiques des jardins familiaux au Japon

Au Japon, les jardins familiaux ont été fondés par les agriculteurs ou par les autorités locales, ou encore par des coopératives agricoles auxquelles des agriculteurs ont loué leur terrain. La durée d'occupation concédée aux particuliers est très courte, et sur la plupart des sites, il n'existe aucune organisation regroupant les utilisateurs. En conséquence, il existe peu de liens structurés entre la gestion des sites et les activités des utilisateurs des jardins. Globalement, la qualité des cultures et l'entretien des jardins laissent à désirer et le statut des jardins est précaire.

A suivre



Contenu Trait d'Union 46

- 24 Conseil de l'Europe: Santé et environnement
- Participation des ONG et de la société civile

- 27 Conseil de l'Europe: Santé et environnement
- Les droits des citoyens en matière d'environnement :La Convention d'Aarhus

- 29 Conseil de l'Europe: L'habitat rural vernaculaire, un patrimoine dans notre paysage
- ICOMOS- und charte d'architecture vernaculaire

- 31 Conseil de l'Europe : L'habitat rural vernaculaire, un patrimoine dans notre paysage
- Une lecture croisée des Conventions de Grenade et de Florence:
une alliance du patrimoine architectural et du paysage

*Paris, alerte à la pollution*

Participation des ONG et de la société civile

Derek OSBORN, Président du Comité CNUED – et du Groupe consultatif européen

Dans toute l'Europe, les ONG et les représentants d'autres groupes de la société civile insistent de plus en plus pour participer aux travaux concernant l'environnement et la santé. Pour la Conférence de Londres en juin 1999, l'OMS a fait œuvre de pionnier en recherchant une participation active de ces groupes dès le lancement du projet.

Forum planète-santé

L'OMS a invité le comité britannique du CNUED à servir de coordonnateur principal de la participation des ONG. Le comité britannique du CNUED rassemble au Royaume-Uni des représentants de tous les secteurs de la société civile – entreprises et syndicats, pouvoirs locaux, établissements universitaires, ONG d'environnement et de développement, groupes féminins

et autres associations. C'était donc l'organisme approprié pour servir de partenaire à l'OMS au Royaume-Uni, en collaboration étroite avec le Chartered Institute for Environmental Health (Institut de salubrité de l'environnement). L'association a pris la direction des préparatifs du Forum planète-santé, réunion parallèle à la Conférence organisée pour les ONG de toute l'Europe.

Il est apparu clairement qu'il faudrait également un vaste réseau, à l'échelle de l'Europe, rassemblant des groupes et des organisations similaires de tout le continent pour assurer une pleine participation de la société civile à l'échelon paneuropéen. Après de vastes consultations, un groupe consultatif européen a été mis sur pied pour soutenir la démarche „environnement et santé“ avec des représentants d'ONG de protection de l'environnement et de la santé, des syndicats, des professionnels de l'environnement et de la santé, des groupes féministes, des parlementaires, des pouvoirs locaux et d'autres groupes concernés d'Europe occidentale, centrale et orientale. L'Ecoforum qui avait joué un rôle analogue pour la Conférence d'Aarhus a été particulièrement utile et actif en mobilisant son réseau d'ONG de défense de l'environnement. Il convient aussi de citer l'aide de l'association AMPED.

Les membres du Groupe consultatif et d'autres ONG d'Europe ont participé à l'ensemble des travaux, en présentant des propositions d'action et d'application concernant tous les sujets discutés, en commentant les documents officiels publiés et en établissant des réseaux avec un nombre beaucoup plus important d'organes et de groupes intéressés dans toute l'Europe.

Une urgence : agir !

Nous nous félicitons de la manière dont la Conférence ministérielle et les réunions préparatoires ont accueilli la participation et l'engagement des ONG et des autres groupes. Nous sommes heureux d'avoir pu apporter nos idées et nos recommandations. Nous croyons cependant que dans plusieurs domaines, les travaux officiels et la déclaration ministérielle ne vont pas assez loin. Certaines conclusions ne sont pas adaptées à l'échelle des problèmes révélés par les analyses de l'OMS et de l'Agence européenne pour l'environnement. Dans de nombreux secteurs, les mécanismes et les ressources de mise

en œuvre ne sont pas suffisamment définis. Certains sujets importants ne sont pas du tout traités.

Nous soulignons notamment les problèmes graves suivants définis dans le rapport général de l'OMS:

- La prévalence croissante de l'asthme, des allergies et des problèmes respiratoires ayant un lien potentiel avec l'environnement;
- La réapparition d'un certain nombre de maladies contagieuses y compris la tuberculose, notamment dans les Nouveaux Etats indépendants ;
- L'augmentation des maladies d'origine alimentaire, notamment salmonellose et campylobactériose dans de nombreuses régions d'Europe ;
- Les pénuries régulières d'eau douce dans certaines parties de l'Europe et la réapparition de risques microbiologiques ;
- Les problèmes de qualité de l'air dans les bâtiments de toute l'Europe et les problèmes permanents de pollution atmosphérique par l'azote et les particules fines;
- Le niveau inacceptable des accidents de la route dans toute l'Europe.

Nous pensons que ces problèmes d'environnement et de santé, parmi d'autres, exigent une attention beaucoup plus urgente que celle qui leur a été accordée jusqu'à présent, avec un engagement clair concernant des objectifs et des calendriers spécifiques pour améliorer la situation et la décision de mobiliser les ressources nécessaires aux niveaux local, national, régional et mondial.

Nous espérons attirer l'attention sur ces points lors du Forum planète-santé. Nous inviterons instamment l'OMS et tous les Etats membres européens participant à la Conférence à étudier ces questions de manière approfondie lors du suivi et de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence. Il faut un engagement politique beaucoup plus fort que celui que nous avons connu jusqu'à présent

pour réaliser des progrès véritables dans ces domaines cruciaux.

Programmes nationaux et locaux

Nous estimons que les programmes nationaux et locaux pour l'environnement et la santé doivent jouer un rôle essentiel pour intégrer les stratégies environnementales et sanitaires à l'échelon national. Cependant, selon notre expérience, ces programmes nationaux et locaux n'ont pas été jusqu'à présent aussi efficaces qu'ils auraient dû. Ils n'ont pas analysé de manière suffisamment approfondie le lien entre l'environnement et la santé. Ils n'ont pas assez fait participer le public et des groupes spécifiques à leur préparation. Ils n'ont pas accordé la priorité politique et les ressources nécessaires pour traiter correctement les problèmes.

Eau et santé

Nous accueillons favorablement le Protocole Eau et Santé que les ministres devraient adopter à Londres comme une étape importante vers l'amélioration de l'environnement et de la santé. Nous invitons instamment tous les Etats européens à signer le Protocole à Londres, à le ratifier dans les 12 mois et à lancer des programmes d'application le plus rapidement possible, avec des objectifs précis d'améliorations à apporter dans des délais fixés au cours de la première décennie du XXI^e siècle. Nous invitons instamment les pays à définir clairement les besoins de ces stratégies en matière de ressources. Nous invitons instamment les institutions financières internationales et autres sources de financement extérieur à revoir les besoins d'investissement des pays d'Europe centrale et orientale pour la mise en œuvre de ces stratégies et à établir des programmes d'aide en élaborant avant la fin 2000 des projets visant à mobiliser les ressources appropriées.

Transports, environnement et santé

Nous pensons que les transports ont un impact plus important sur l'environnement, la santé et la sécurité que tout autre secteur économique. Nous soutenons donc les objectifs de

la Charte que les ministres devraient adopter à Londres comme une première étape. Nous estimons que la Charte en elle-même n'est rien de plus qu'une déclaration d'objectifs et qu'elle ne suffira pas à modifier les forces puissantes qui entraînent l'évolution des transports dans des directions qui ne sont pas économiquement durables. Nous croyons donc qu'il faudra abandonner la Charte et passer dans les plus brefs délais à la négociation d'une convention obligatoire pour promouvoir des solutions de transport durable. Nous invitons instamment l'OMS et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies à étudier le plus rapidement possible les éléments qui pourraient figurer dans cette convention.

Santé des enfants et environnement

Nous sommes extrêmement préoccupés par la progression inquiétante des maladies respiratoires des enfants dans toute l'Europe et d'autres tendances inquiétantes de la santé des enfants et de la santé génésique dans plusieurs régions, liées parfois à de mauvaises conditions de l'environnement. Dans de nombreuses régions d'économie en transition, les enfants sont gravement contaminés par de très nombreux agents potentiellement dangereux présents dans l'air, l'eau, les aliments et le sol ainsi que dans l'environnement bâti. Les radiations pour les enfants à naître ont notamment gravement affecté des enfants et menacent la santé des générations à venir.

Nous jugeons intolérable que la santé d'une nouvelle génération d'enfants soit mise en danger dès la naissance par l'environnement malsain créé par leurs parents. Nous insistons pour que l'on accorde la plus grande priorité à la correction des facteurs nuisibles pour l'environnement qui ont des effets très graves sur la santé

des enfants. Nous réclamons un programme d'action très ferme dans ce domaine avec des objectifs précis d'amélioration et un contrôle régulier de la mise en œuvre.

Autres thèmes

Nous avons défini un certain nombre d'autres thèmes qui ne seront pas traités par les ministres à Londres cette année – mais qui sont importants – et concernent notamment l'impact des produits chimiques et des radiations et toutes les questions liées à la sécurité alimentaire. Nous organiserons des discussions parallèles sur certains de ces thèmes lors du Forum planète-santé et nous inviterons instamment les ministres à prendre des mesures sur ces questions soit à la Conférence de Londres soit lors des suites qui y seront données.

Enfin se pose la question des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des programmes pour l'environnement et la santé dans les Etats membres, notamment dans certains pays d'Europe orientale où les problèmes sont très sérieux et les besoins d'investissements correspondants très importants.

Les problèmes de santé liés à l'environnement se posent de manière grave dans toute l'Europe. Il faut, pour les traiter, un engagement politique majeur et un important déploiement de ressources. Nous faisons tout notre possible pour mettre en évidence l'échelle et l'urgence de ces problèmes. Il est maintenant temps d'agir.

1) Le Forum aura lieu dans le hall central de Westminster à côté de la Conférence officielle qui – elle – se tiendra juste à côté, au Centre de conférences Reine Elisabeth II.



Les associations de consommateurs incitent les supermarchés à ne plus utiliser d'emballages PVC pour la nourriture

Les droits des citoyens en matière d'environnement

Willem J. KAKEBEEKE, Directeur général adjoint Ministère du Logement, de l'Aménagement de territoire et de l'Environnement, Pays-Bas

Depuis 25 ans, les associations de citoyens et de consommateurs et les organisations de défense de l'environnement influencent favorablement la prise de décisions, aux niveaux gouvernemental et intergouvernemental, dans le domaine de l'environnement et de la santé.

Une évolution récente

Dans les années 1970, dans plusieurs pays industrialisés, l'inquiétude du public devant les effets sur la santé d'une augmentation du rayonnement UV-B due à la diminution de

la couche d'ozone, causée par les chlorofluorocarbones, a déclenché des actions nationales et internationales destinées à réduire les émissions de substances responsables de cette diminution. De même, les Pays-Bas ont cessé de déverser des déchets faiblement radioactifs dans l'océan Atlantique après que cette pratique avait été dénoncée sans relâche par des organismes de protection de l'environnement. Des initiatives de ce genre ont aussi influencé des décisions du secteur privé. Par ailleurs, en l'absence de dispositions

officielles, ce sont les associations de citoyens et de consommateurs qui incitent les super-marchés à ne plus utiliser d'emballages en PVC pour la nourriture.

Une meilleure prise en compte

Cette évolution a été prise en considération lors de la Conférence de Rio en 1992, où ont été adoptés la Déclaration de Rio et Action 21. Le principe 10 de la Déclaration stipule que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens

concernés, au niveau qui convient ». La partie de l'action 21 intitulée « renforcer le rôle des principaux secteurs de la société » décrit des moyens et méthodes permettant de faire participer à la réalisation d'un développement durable des acteurs comme les ONG, les collectivités locales, les ouvriers, les agriculteurs, la communauté scientifique, le commerce et l'industrie.

Droit d'accès à l'information

Jamais encore l'accent n'avait été mis aussi fortement sur les responsabilités de toutes les composantes de la société. Alors que par le passé les gouvernements s'efforçaient de résoudre eux-mêmes les problèmes d'environnement, l'Action 21 exige la participation de nombreux acteurs. Bien entendu, tous ces acteurs sont aussi des citoyens ou, plus précisément, sont d'abord des citoyens. Ils ont le droit de vivre dans un environnement sain, mais ils en partagent aussi la responsabilité. Pour assumer cette responsabilité et participer à la prise de décisions en matière d'environnement, les populations doivent avoir accès à l'information.

Démocratie participative

En vue de donner à leurs citoyens des moyens d'agir, les gouvernements d'Europe et d'Asie centrale et les Communautés européennes, réunis à Aarhus (Danemark) à l'occasion de la quatrième Conférence ministérielle « Un Environnement pour l'Europe », ont adopté le 25 juin 1998 la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Ce texte, qui a été signé par de nombreux pays, traite de trois grands domaines et s'intéresse notamment à l'environnement et à la santé. Il garantit les droits qu'il énonce à toute personne physique, sans discrimination fondée sur la citoyenneté, la nationalité ou le domicile, et à toute personne morale (une ONG, par exemple), indépendamment du lieu où se trouve son siège et du lieu où se concentrent ses activités. La Convention donne aux



L'inquiétude du public devant les effets sur la santé d'une augmentation du rayonnement UV-B due à la diminution de la couche d'ozone, causée par les chlorofluoro-carbones a déclenché des actions destinées à réduire les émissions de substances responsables de cette diminution.

citoyens des possibilités étendues de s'informer et de solliciter des pouvoirs publics tous renseignements sur l'environnement, excepté des données à caractère confidentiel. Le public sera en mesure de participer à la prise de décisions dans une large gamme d'activités, qui ne se limitent pas aux études d'impact sur l'environnement, mais englobent aussi les plans et programmes de protection du milieu ; en outre, il est prévu que les citoyens soient associés, dans une moindre mesure, à l'élaboration des politiques. Par ailleurs, des dispositions concernant l'accès à la justice sont nécessaires pour garantir à chacun l'exercice effectif de ses droits. La Convention vise à améliorer – et non pas à remplacer – les procédures démocratiques de prise de décisions qui fonctionnent déjà dans le domaine de l'environnement.

Signatures et ratifications

Fin 1998, les Communautés européennes et une écrasante majorité des pays d'Europe et d'Asie centrale (39), membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies qui a élaboré la Conven-

tion, avaient déjà signé le texte. Toutefois, c'est à l'usage que l'on peut juger de la qualité d'une chose. Le délai dans lequel les gouvernements soumettront à leur parlement le projet de loi relatif à la ratification de la Convention donnera une première indication sur leur empressement à mettre en œuvre ce traité. Par ailleurs, le débat sur la participation du public, l'accès à l'information et l'accès à la justice en matière d'environnement et de santé, qui aura lieu lors de la Conférence de Londres, donnera aux gouvernements l'occasion de confirmer leur engagement. Il incombera ensuite aux parlements, qui représentent les citoyens – leur électorat – de donner le plus rapidement possible aux populations des moyens d'agir. L'entrée en vigueur de la Convention, au début de l'an 2000, marquerait une étape importante et serait un bon moyen de préparer le troisième millénaire.

P.S. A l'heure actuelle les procédures de ratification ne sont pas encore terminées dans tous les états signataires.



Village près de Santana (Madère)

ICOMOS – Une Charte d'architecture vernaculaire

Marc de CARAFFE,

Président du Comité international d'architecture vernaculaire, Canada

Le chercheur John B. Jackson opte pour une approche pragmatique de l'architecture vernaculaire lorsqu'il définit ce concept comme « tout ce qu'un bâtisseur moyen réalise chaque jour ». (1) Les auteurs de la Charte du patrimoine bâti vernaculaire font preuve du même sens pratique. La charte, officiellement adoptée par la 12e Assemblée générale

de l'ICOMOS en 1999 à Mexico, énumère ainsi, en guise de définition, des traits propres à une architecture vernaculaire. (2) Selon ce document, les bâtiments vernaculaires présentent les caractéristiques suivantes: un mode de construction partagé par la communauté ; un caractère local ou régional en réponse à son environnement ; une cohérence de

style, de forme et d'aspect, ou un recours à des types de construction traditionnels ; une expertise traditionnelle en composition et en construction transmise de façon informelle ; une réponse efficace aux contraintes fonctionnelles, sociales et environnementales ; une application efficace de systèmes et du savoir-faire propres à la construction traditionnelle.



Maisons près de Louxor, Egypte



Village corse

Une bonne dose de pragmatisme transparait aussi dans les principes et directives de la Charte sur le patrimoine bâti vernaculaire. L'objectif recherché n'est pas de faire appliquer une doctrine rigide en matière de conservation qui, à long terme, ne pourrait qu'aboutir à la perte de ce type de patrimoine. Les principes de la charte reposent au contraire sur l'engagement et le soutien de la collectivité et défendent l'utilisation et l'entretien continus de ce patrimoine. D'une certaine façon, de tels principes cadrent avec le concept de «patine culturelle» décrit par Kingston Wm. Heath, car ils permettent aux habitants de façonner et modifier leur milieu bâti en fonction de leurs besoins. (3) Au lieu d'être normatifs,

économiquement viable) ou par le transformer en musée. L'objectif de la charte est le maintien et la préservation d'ensembles et d'établissements représentatifs, région par région. C'est pourquoi elle recommande que les interventions sur les structures vernaculaires soient menées dans le respect et le maintien de l'intégrité de l'emplacement, de la relation avec les paysages physiques et culturels et de l'agencement d'une structure par rapport aux autres. Mais, plus important encore, la charte reconnaît l'importance du maintien du savoir-faire traditionnel, car l'expression vernaculaire repose fondamentalement sur la pérennité des modes de construction et du savoir-faire traditionnels. La charte recommande que ce sa-

les principes de conservation de la charte peuvent être utilisés libéralement afin de maintenir des communautés vivantes. Les changements apportés aux bâtiments vernaculaires sont acceptables s'ils respectent les valeurs culturelles et le caractère traditionnel des communautés. La charte affirme en outre que le patrimoine bâti vernaculaire fait partie intégrante du paysage culturel et que cette relation doit donc être prise en compte dans la préparation des projets de conservation. Elle reconnaît implicitement que les mesures de conservation rigides appliquées à un paysage culturel pourraient finir par entraîner la destruction de ce paysage (car il ne serait plus

voir-faire soit conservé, enregistré et transmis aux nouvelles générations d'artisans et de bâtisseurs par l'éducation et la formation.

Le propos des auteurs de la Charte du patrimoine bâti vernaculaire n'a jamais été de rédiger une déclaration doctrinale. Leur approche pragmatique repose sur le fait qu'il serait impossible d'appliquer des normes de conservation rigides pour préserver les caractéristiques essentielles d'un paysage culturel en évolution. En effet, comme l'a souligné le professeur Pierre Larochelle, les communautés vivantes apportent constamment des modifications à leur milieu bâti. (4) En résumé, la charte demande aux acteurs de la conservation concernés par l'architecture vernaculaire de veiller à bien comprendre les processus de formation et de transformation d'un paysage culturel avant de procéder à toute intervention. La même attention devrait être portée dans tous les cas, qu'il s'agisse d'une intervention sur des établissements vernaculaires ou sur de simples constructions (5).

1) « The vernacular is whatever the average home builder accomplishes daily », John B. Jackson. "The Domestication of the Garage", *Landscape* 20.2 (1976) p. 19

2) La charte est disponible en ligne sur le site <http://www.international.icomos.org/chartes.htm>

3) Kingston Wm. Heath, *The Patina of Place : The Cultural Weathering of a New England Landscape*, University of Tennessee Press, 2001.

4) Pierre Larochelle, "Le paysage humanisé comme bien culturel" *Continuité* (Québec, Canada) no. 110, automne 2006 pp.20-22.

5) L'auteur souhaite remercier Rhona Goodspeed (Canada) Kirsti Kovanen (Finlande) et Monique Trépanier (Canada) pour leur concours.

Une lecture croisée des Conventions de Grenade et de Florence:

une alliance du patrimoine architectural et du paysage

Maguelonne Déjeant-Pons,
Chef de la Division du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe



Maisons à Santana (Madeira)

Au terme de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe de Grenade (3 octobre 1985), l'expression « patrimoine architectural » est considérée comme comprenant les biens immeubles suivants : les monuments (toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou tech-

nique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations) ; les ensembles architecturaux (groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique) ; et les sites

(œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique). Selon la Convention européenne du paysage de Florence (20 octobre 2000), «paysage » désigne



Fenêtres : fédération de Russie

une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Trop souvent négligé ou malmené, l'habitat vernaculaire ne doit-il pas

être appréhendé à la lumière de ces deux traités internationaux ? N'est-ce pas en effet très souvent la combinaison harmonieuse d'un habitat dans un site qui donne tant à la construction qu'au paysage dans lequel elle s'insère, une valeur irremplaçable.

Il convient dès lors de rappeler les principes fondamentaux inscrits dans ces deux traités internationaux :

- Le patrimoine architectural constitue une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel de l'Europe ;
- Le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe ;
- Le patrimoine architectural constitue un « bien commun » à tous les Européens ;
- Le paysage contribue à la « consolidation de l'identité européenne » ;
- La qualité et la diversité des paysages européens constituent une « ressource commune » ;
- Le patrimoine architectural constitue un témoin inestimable de notre passé et il importe de transmettre un système de références culturelles aux générations futures ;
- Les infractions à la législation protégeant le patrimoine architectural doivent faire l'objet de mesures appropriées et suffisantes de la part de l'autorité compétente ;
- Le paysage ainsi que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent « des droits et des responsabilités pour chacun » ;
- Il importe de s'accorder sur les orientations essentielles d'une politique commune qui garantisse la « sauvegarde » et la « mise en valeur » du patrimoine architectural ;
- Il convient de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement.

ADRESSES

Allemagne	Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.	Platanenallee 37 D - 14050 BERLIN	Tél. 0049/30-30 20 71-40/41 Fax.0049/30-30 20 71 39 émail: bdg@kleingarten-bund.de Internet: kleingarten-bund.de
Autriche	Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs	Getreidemarkt 11/10 A- 1060 WIEN	Tél. 0043/1-587 07 85 Fax. 0043/1-587 07 85 30 émail: zvwien@kleingaertner.at Internet. www.kleingaertner.at
Belgique	National Verbond van Volkstuinen vzw/Ligue Nationale du Coin de Terre et du Foyer - Jardins Populaires	c/o Serge Dockier rue des Crénées 49 B-4210 Oteppe	Tél. 0032/498 373 907 émail: serge.dockier@yahoo.fr
Danemark	Kolonihaveforbundet for Danmark	Frederikssundsvej 304 A DK - 2700 BRONSHOJ	Tél. 0045/3 828 8750 Fax. 0045/3 828 8350 émail: info@kolonihave.dk Internet: www.kolonihave.dk
Finlande	Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry	Pengerkatu 9 B 39 SF - 00530 HELSINKI	Tél. 00358/ 9-763 155 Fax. 00358/ 9-763 125 émail: sgarden@siirtolapuutarhaliitto.fi Internet:www.siirtolapuutarhaliitto.fi
France	Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs	12, rue Félix Faure F - 75015 PARIS	Tél. 0033/ 1-45 40 40 45 Fax. 0033/ 1-45 40 78 90 émail: j.clement@jardins-familiaux.asso.fr
Grande-Bretagne	The National Society of Allotment and Leisure Gardeners Ltd.	O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY Northants NN17 5JE	Tél. 0044/ 1536 266 576 Fax. 0044/1536 264 509 émail: natsoc@nsalg.org.uk Internet: www.nsalg.org.uk
Luxembourg	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	97, rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg	Tél. 00 352/ 48 01 99 Fax. 00 352/40 97 98 émail: liguectf@pt.lu Internet: www.ctf.lu
Norvège	Norsk Kolonihageforbund	Torggata 10 N - 0181 OSLO	Tél. 0047/22-11 00 90 Fax. 0047/22-11 00 91 émail: forbundet@kolonihager.no
Pays-Bas	Algemeen Verbond van Volkstuinders Verenigingen in Nederland	Vogelvlinderweg 50 NL - 3544 NJ UTRECHT	Tél. 0031/ 30 670 1331 Fax. 0031/ 30 670 0525 émail: info.avvn.nl Internet: www.avvn.nl
Pologne	Polski Związek Działkowców	Ul. Towarowa 7a PL - 00839 WARSZAWA	Tél. 0048/ 22- 6 54 62 32 Fax. 0048 /22-6 20 61 12 émail: prezespzd@pzd.pl Internet: www.dzialkowiec.com.pl
Suède	Koloniträdgårdsförbundet	Asögatan 149 S - 116 32 STOCKHOLM	Tél. 0046/ 8 556 930 80 Fax. 0046/ 8-640 38 98 émail: leif.thorin@koloni.org Internet: www.koloni.org
Suisse	Schweizer Familiengärtnerverband	Sekretariat: z. H. von Walter SCHAFFNER Sturzeneggstr. 23 CH - 9015 ST.GALLEN	Tél. 0041/ 71-311 27 19 Fax. 0041/71 - 310 14 53 émail: waschaffner@bluewin.ch
Slovaquie	Slovenský Zväz Záhradkárov Republikový Výbor	Havlickova 34 SK - 817 02 BRATISLAVA	Tél. 00421/ 2-20 70 71 76 Fax. 00421/2-20 70 71 77 émail: info@szz.eu.sk

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux association sans but lucratif



Adresse: 20, rue de Bragance, L - 1255 Luxembourg

site Internet de l'Office : www.jardins-familiaux.org

COMITE EXECUTIF: Preben JACOBSEN (DK) Président de l'Office
Wilhelm WOHATSCHKEK (A); président du comité exécutif

Achim FRIEDRICH(D) ; Hervé BONNAVAUD (F) ; Lars OSCARSON (S) ; membres ; Jean KIEFFER (L) trésorier
Malou WEIRICH (L) secrétaire générale

REVISEURS DE CAISSE : Walter SCHAFFNER (CH), Chris ZIJDEVELD (NL)

ASSEMBLEE GENERALE: Les fédérations de l'Allemagne, de l'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Finlande, de France, de la Grande-Bretagne, de Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Pologne, de Slovaquie, de Suède, de Suisse

TRAIT D'UNION est édité par l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. et paraît deux fois par an.

Rédaction: Malou WEIRICH, Office International

Distribution: par E-Mail de l'Office International

Conception et réalisation: Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs

Layout/DTP: Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer, BeSch, Ing. Beate Scherer

Source de photos : les fédérations allemande, anglaise, japonaise, danoise, de Brême et l'Office International,

Date: Octobre 2010